

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 8 FEVRIER 2016 : DELIBERATION N°26

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Claudine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 1^{ER} FEVRIER 2016

L'an deux mille SEIZE, le HUIT FEVRIER à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - M.GAMRA – N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - G.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX – G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT – F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - C.SAVAUX - M-P.ROPITAL – C.DI POMPEO—S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir :

Nathalie GOMES (à Michèle GRAS)

Bernadette MORIAME (à Jean-Pierre COULON)

Corinne DEROO (à Arnaud DECAGNY)

Christian DEMUYNCK (à Naguib REFFAS)

Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)

Samia SERHANI (à Marie-Christine MORETTI à partir de la question n° 7)

Frédéric LEFEBVRE (à Corine DEMOUSTIER)

Naëlle TAJDIRT (à Mehdi GAMRA à partir de la question n° 7)

EXCUSE :

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL – Abdelhakim NEZZARI

SECRETAIRE DE SEANCE : Naëlle TAJDIRT

OBJET N° 26 : Projet de création de jardins familiaux sur le quartier des Écrivains et demande de subvention auprès du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-10 II et III, L.2331-4 et L.2331-6,

Vu l'avis favorable de la Commission « Démocratie Participative, Centres Sociaux, Fêtes et Sports » qui s'est réunie le 2 décembre 2015,

Considérant que les jardins familiaux représentent un ensemble de parcelles cultivables sur un terrain délimité.

Que ces parcelles sont entretenues par les habitants du quartier mais que la gestion est confiée à une association.

Que, pour qu'un habitant accède à une parcelle, il doit s'acquitter d'une cotisation envers l'association.

Que les jardins familiaux ont pour objectif de renforcer le lien social entre les habitants d'un quartier, de les sensibiliser à l'environnement et d'améliorer collectivement le cadre de vie du quartier.

Que la participation des habitants est ainsi fortement favorisée dans cette démarche, ainsi que le lien intergénérationnel via l'implication des enfants.

Qu'en effet, la possibilité est donnée aux écoles d'utiliser des parcelles pour leurs élèves, et ainsi favoriser leur sensibilité environnementale.

Considérant que la Ville a pour projet de créer des jardins familiaux dans le quartier des Ecrivains.

Que ce projet s'inscrit dans les orientations définies dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020 :

1. Agir au service de l'attractivité du territoire pour faciliter le vivre ensemble :

- Poursuivre le renouvellement urbain,
- Améliorer le cadre de vie,
- Revitaliser les espaces publics.

2. Accompagner à l'émancipation collective et individuelle :

- Créer du lien social à l'échelle de l'immeuble, de l'îlot de vie et des lieux publics.

3. Développer la capacité d'agir des citoyens :

- Mobiliser les habitants dans la gestion de leur cadre de vie,
- Accompagner les chantiers participatifs, animations de quartier, initiatives locales et collectives.

Qu'il peut, de ce fait, bénéficier d'une subvention du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « FITA – GUP » (Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité) du Développement Social Durable des Territoires.

Considérant que, pour un appel à projet F.I.T.A. – G.U.P., un cofinancement local minimal de 30% par rapport à la dépense subventionnable est demandé par le Conseil Régional.

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite déposer une demande de subvention pour un projet correspondant à 80 000€ de dépenses.

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'approuver le projet de création de jardins familiaux dans le Quartier des Ecrivains,
- De demander une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « FITA – GUP » (Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité) du Développement Social Durable des Territoires, d'un montant maximal de 56 000€
- D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet pour la part restant à charge de la Ville de Maubeuge.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** le projet de création de jardins familiaux dans le Quartier des Ecrivains,
- **Demande** une subvention auprès du Conseil Régional dans le cadre de l'appel à projets « FITA – GUP » (Fonds d'Initiative des Territoires et des Acteurs - Gestion Urbaine de Proximité) du Développement Social Durable des Territoires, d'un montant maximal de 56 000€
- **Inscrit** les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet pour la part restant à charge de la Ville de Maubeuge.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

